

# DÉLIBÉRATION du Conseil Municipal

## Ville de Saint-Jean-de-Monts

Saint-Jean-de-Monts

Le quinze février deux mille vingt-et-un à dix-neuf heures, le Conseil municipal légalement convoqué le neuf février deux mille vingt-et-un, s'est réuni à la mairie, en séance à huis clos, sous la présidence de Véronique LAUNAY, Maire.

**Etaient présents :**

Mme LAUNAY Véronique, M. CHARRIER Miguel, Mme BERTRAND Virginie, M. MILCENDEAU Gérard, Mme PONTREAU Nadine, M. ROUSSEAU Alain, Mme BERNABEN Marie, M. LEROY Bruno, Mme VRIGNAUD Céline, M. CAILLAUD Daniel, M. BETHUS Jacky, Mme LOZET Christel, Mme MILCENT Anne, M. JOLIVET Grégory, M. PALVADEAU Christian, M. BARRAS Stéphane, Mme LIZE MICHAUD Murielle, Mme PRUVOT Edwige, M. PORTOLEAU Pascal, M. CHARTIER Emmanuel, Mme BURGAUD Laure, M. MATHIAS Yves, M. LEPLU Christian, M. EVEILLÉ Pierre-Jean, Mme CUCINIELLO Gaëlle et M. HOREAU Vincent

**Absente :**

Mme ROBERT DUTOUR Diane

**Absentes et avaient donné procuration :**

Mme PONTOIZEAU Nadia, Mme RIVIÈRE Amélie

**A été élue secrétaire :**

Mme VRIGNAUD Céline

Services techniques municipaux

### DÉLIBÉRATION N°2021\_006 DU 15/02/2021

OBJET : Travaux de sécurisation de l'école d'Orouet - Demande de subvention

**VU** le budget primitif ;

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** les crédits budgétaires alloués par l'État au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) ;

**Rapporteur** : Gérard MILCENDEAU, adjoint au Maire

#### EXPOSÉ

Afin de sécuriser l'accès à l'école d'Orouet, la Commune de Saint-Jean-de-Monts a décidé d'engager des travaux pour l'élévation du mur de clôture et le remplacement du portail et du portillon d'entrée ainsi que la mise en place d'un contrôle d'accès par visiophonie. L'estimation du montant des travaux est de 9 715,00 € HT.

Une subvention peut être versée par l'État, au titre du Fonds interministériel de prévention de la délinquance, à hauteur de 20% à 80% du montant HT des travaux pour la sécurisation des établissements scolaires, soit une aide pouvant aller jusqu'à 7 772,00 €.

En conséquence, le Conseil municipal est invité à autoriser Madame le Maire à solliciter cette subvention.

## DÉCISION

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :**

- **AUTORISE** Madame le Maire à solliciter une subvention auprès de l'État, au titre du Fonds interministériel de prévention de la délinquance, à hauteur de 20% à 80% du montant HT des travaux pour la sécurisation de l'école d'Orouet.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an susdits, et ont, après lecture, signé tous les membres présents.

A Saint-Jean-de-Monts, le seize février deux mille vingt-et-un.

**Le Maire**



**Véronique LAUNAY**

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE PAR LE MAIRE  
COMPTÉ TENU DE SON DÉPÔT EN  
SOUS-PRÉFECTURE,

LE

ET DE LA PUBLICATION,

LE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nantes - 6, allée de l'Île Gloriette - 44041 Nantes cedex – dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception à l'autorité de contrôle conformément aux articles R 46 à R 65, R 102 et R 104 du Code des tribunaux administratifs et cours administratives d'appel.